

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 SG 28 Subvention (2 000 euros) à l'association Djilli ou les arts métissés (94130 Nogent sur Marne) pour l'organisation d'un festival de danse et de musique « Lyannaj », 3^{ème} édition.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Djilli ou les arts métissés, dont le siège social est situé 46, rue Manessier 94130 Nogent sur Marne ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Djilli ou les arts métissés, 46 rue Manessier 94130 Nogent sur Marne, pour l'organisation d'un festival de danse et de musique «Lyannaj », 3^{ème} édition.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 2 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO